



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 138 et 72 a) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2023

Les océans et le droit de la mer

Les océans et le droit de la mer

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/77/L.36](#)

Quarante et unième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2023

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire de l'état présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/77/L.36](#) ([A/C.5/77/25](#)). À cette occasion, des représentantes et représentants du Secrétaire général lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 9 décembre 2022.

2. Dans l'état des incidences budgétaires, il est indiqué qu'au paragraphe 275 du projet de résolution [A/77/L.36](#), l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de convoquer la reprise de la cinquième session de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale pendant 10 jours ouvrables, du 20 février au 3 mars 2023, en fournissant tous les services de conférence nécessaires, notamment en matière de documentation, de réunions parallèles, d'heures supplémentaires, de diffusion sur le Web, de couverture des réunions et de communiqués de presse, le cas échéant, pendant ces 10 jours.



II. Ressources nécessaires

3. On trouvera dans le tableau ci-dessous les ressources à prévoir pour 2023, à savoir 998 700 dollars, ainsi qu'un montant supplémentaire de 132 600 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel).

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2023</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Autres dépenses de personnel	
Services d'interprétation	322 000
Services de documentation	491 300
Total partiel (chapitre 2)	813 300
Chapitre 28 (Communication globale)	
Autres dépenses de personnel	
Couverture des réunions et communiqués de presse	43 800
Services contractuels	
Services de diffusion sur le Web	8 100
Total partiel (chapitre 28)	51 900
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)	
Autres dépenses de personnel	
Heures supplémentaires effectuées par le personnel	3 900
Frais généraux de fonctionnement	
Entretien des locaux	8 600
Liftiers	4 800
Total partiel (chapitre 29B)	17 300
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)	
Services contractuels	
Services informatiques pour les réunions	93 000
Total partiel (chapitre 29C)	93 000
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)	
Autres dépenses de personnel	
Heures supplémentaires effectuées par le personnel de sécurité	23 200
Total partiel (chapitre 34)	23 200
Total	998 700

4. On trouvera aux paragraphes 4 à 8 de l'état présenté par le Secrétaire général de plus amples informations sur l'exécution du mandat pour chaque chapitre du budget. Aux fins de l'application du mandat, le Département de l'Assemblée générale et de

la gestion des conférences serait amené à fournir des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation pendant 20 séances tenues sur 10 jours (une le matin et une l'après-midi) pour la reprise de la cinquième session de la conférence en 2023. De plus, l'interprétation dans les six langues serait nécessaire pour 20 réunions parallèles tenues sur la période de 10 jours. En ce qui concerne les services de documentation, il faudrait produire en 2023, dans les six langues officielles, 3 documents d'avant-session représentant un volume total de 27 000 mots, 5 documents de session représentant un volume total de 72 700 mots et 3 documents d'après-session représentant un volume total de 60 000 mots.

5. Aux fins de l'application du mandat, le Département de la communication globale assurerait des services de diffusion sur le Web pour 20 séances et financerait les heures supplémentaires qui seraient effectuées par le personnel pendant les réunions programmées en dehors des heures normales de travail sur la période de 10 jours pendant laquelle se réunirait la conférence en 2023, et assurerait la couverture complète des réunions en anglais et en français, notamment s'agissant des communiqués de presse, pour les séances qui se tiendraient sur 12 jours (10 jours de conférence et 2 jours de week-end), y compris toute séance qui se tiendrait en dehors des heures de travail. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 43 800 dollars prévu pour la couverture des réunions et les communiqués de presse permettrait de financer les traitements du personnel [6 P-3 et 2 agents des services généraux (autres classes) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], y compris les heures supplémentaires des agents des services généraux pendant la période de la conférence, selon les barèmes des traitements applicables. Le montant de 8 100 dollars prévu pour les services de diffusion sur le Web permettrait de diffuser 20 réunions au taux standard de 296 dollars par réunion de trois heures (5 920 dollars) et de couvrir le coût estimatif des heures supplémentaires correspondantes (2 222 dollars). Le nombre de séances pour lesquelles des services de couverture des réunions devraient être assurés avait été estimé en fonction de la pratique précédemment suivie par la conférence, selon laquelle de tels services étaient assurés quotidiennement pour les séances plénières et les séances des groupes de travail informels. Les séances plénières ouvertes des réunions ou conférences intergouvernementales faisaient généralement l'objet de communiqués de presse résumant les séances, à condition que de tels services aient été demandés ou mandatés et que les fonds nécessaires aient été fournis. Les deux jours supplémentaires correspondaient aux deux jours de week-end entre les semaines où se réunissait la conférence, au cas où des réunions auraient lieu pendant le week-end. **Le Comité consultatif note que le Département de la communication globale prévoit 12 jours de réunions, alors que les autres départements et bureaux n'en prévoient que 10. Il estime qu'il est possible de financer certaines des dépenses proposées sans augmentation de l'enveloppe budgétaire et recommande donc que le montant de 8 100 dollars prévu pour les services de diffusion sur le Web soit imputé sur les ressources existantes.**

6. Le Département de l'appui opérationnel aurait besoin de ressources pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'entretien des locaux, aux liftiers et aux heures supplémentaires qui seraient effectuées par le personnel pendant les réunions programmées au-delà des heures normales de travail sur la période de 10 jours pendant laquelle se réunirait la conférence, à savoir 7 jours jusqu'à minuit et 3 jours après minuit. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant prévu pour l'entretien des locaux couvrirait le coût des services collectifs de distribution et des services de gardiennage supplémentaires. Le montant demandé pour les dépenses afférentes aux liftiers couvrirait le coût des services contractuels après 18 heures. Quant au montant prévu pour les heures supplémentaires, il permettrait de financer les services de coordination assurés par le personnel du

Groupe des manifestations spéciales pendant les réunions tenues après les heures normales de travail. Les ressources demandées pour les heures supplémentaires avaient été calculées en partant du principe qu'un(e) coordonnateur(trice) du Groupe des manifestations spéciales serait présent(e) lors des réunions tenues après les heures normales de travail pendant toute la durée de la conférence. Cette personne assurerait tous les services prévus pendant les réunions jusqu'à ce que tous les participants aient quitté le bâtiment et veillerait à ce que les salles de conférence soient prêtes pour le jour suivant. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu de la nécessité des ressources demandées pour les liftiers et pour l'entretien des locaux, étant donné que l'entretien des locaux relève des fonctions essentielles et habituelles du Département de l'appui opérationnel, et recommande donc que le montant correspondant, à savoir 13 400 dollars, soit imputé sur les ressources existantes.**

7. Pour le Bureau de l'informatique et des communications, l'application du mandat signifierait : a) d'assurer des services techniques et des services de conférence pendant les séances plénières qui se tiendraient pendant les heures de travail sur la période de 10 jours ; b) d'assurer des services techniques et des services de conférence pendant une session parallèle qui se tiendrait sur une période de 10 jours pendant les heures de travail ; c) d'assurer le bon fonctionnement du système de sonorisation pendant une session parallèle supplémentaire de 20 séances, qui se tiendrait sur une période de 10 jours pendant les heures de travail ; d) de financer les heures supplémentaires qui seraient effectuées par le personnel des services techniques et des services de conférence, à l'exclusion des frais d'interprétation ; e) de financer les heures supplémentaires qui seraient effectuées par le personnel des services techniques et des services de conférence pendant les réunions parallèles, à l'exclusion des frais d'interprétation. **Le Comité consultatif estime que le montant des ressources demandées pour les services contractuels, à savoir 93 000 dollars, n'est pas pleinement justifié et recommande qu'il soit réduit de 15 %, soit 14 000 dollars.**

8. Aux fins de l'application du mandat, le Département de la sûreté et de la sécurité financerait les heures supplémentaires qui seraient effectuées par le personnel de sécurité pendant 10 jours ouvrables. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources supplémentaires demandées permettraient de financer le déploiement d'agents de sécurité en dehors des heures normales de travail (9 heures-18 heures), étant donné que, selon le programme de la manifestation, certaines réunions pourraient durer jusqu'à 21 heures. Des agents de sécurité devraient être affectés aux points de contrôle d'accès, aux entrées des salles de conférence et dans les zones de circulation jusqu'à ce que toutes les réunions de la journée soient achevées. **Le Comité consultatif estime qu'il est possible de financer certaines des dépenses proposées au moyen des ressources existantes et recommande que le montant demandé soit réduit de 10 %, soit 2 300 dollars.**

9. Il est indiqué au paragraphe 12 de l'état des incidences budgétaires qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2023 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2023 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2023.

III. Conclusion

10. Compte tenu des observations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution [A/77/L.36](#) entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 960 900 dollars, qui serait prélevé sur le fonds de réserve, devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée et serait réparti comme suit dans le projet de budget-programme pour 2023 :

- a) 813 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;
- b) 43 800 dollars au chapitre 28 (Communication globale) ;
- c) 3 900 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) ;
- d) 79 000 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) ;
- e) 20 900 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité).

11. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 132 300 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023.